

QUESTION

Auteur PLR, par Philippe Nantermod
Objet Référendum contre le décret du 16 décembre 2014, pourquoi un vote au premier trimestre 2016?

Le conseiller d'Etat Freysinger a déclaré au Nouvelliste qu'un vote avant le premier trimestre 2016 était impossible sur le décret du 16 décembre 2014. Vu que le texte est déjà en vigueur, attendre autant est très problématique pour la démocratie.

Conclusion

Pourquoi un vote ne serait-il pas possible en septembre ou éventuellement en novembre 2015, comme ce fut le cas pour le référendum contre ETS 1?